



Communiqué du 21 juin 2021

Garantir l'approvisionnement en bois suisse : l'initiative parlementaire Fässler demande des recommandations de prix pour le bois brut

Le 17 juin 2021, le conseiller aux Etats Daniel Fässler, président de ForêtSuisse, a déposé l'initiative parlementaire « Des recommandations de prix également pour le bois provenant des forêts suisses ». Il y demande que des prix indicatifs puissent être convenus pour le bois brut récolté dans les forêts suisses, comme c'est déjà le cas pour les produits agricoles depuis 2004. L'initiative est motivée par la situation insoutenable du marché du bois pour les propriétaires forestiers.

Le marché du bois ainsi que les goulets d'étranglement de l'offre et les augmentations de prix des produits du bois sont actuellement sur toutes les lèvres. D'une part, il y a une pénurie de matériaux, si bien que les prix du bois de construction atteignent des sommets. En revanche, ces hausses de prix en Suisse n'atteignent pas la production primaire et donc le propriétaire forestier. Au contraire, une analyse des prix du bois brut au cours des 40 dernières années montre une baisse nominale des prix d'environ 55 %. Dans le même temps, le coût de la main-d'œuvre a augmenté de 60 %. A titre de comparaison, selon la statistique laitière suisse (p. 113), un litre de lait suisse coûtait 90 centimes en 1985 et coûte environ 1.50 CHF aujourd'hui. Si l'évolution avait été la même que pour le bois brut, le litre de lait serait aujourd'hui à 40 centimes.

La nécessité de prix indicatifs pour le bois brut

La crise du marché international du bois montre que, malgré des prix records, les bénéfices réalisés tout au long de la chaîne de valeur ne sont pratiquement pas répercutés sur les propriétaires forestiers. C'est pourquoi il faut désormais accorder plus d'attention à l'exploitation des forêts suisses et à la filière bois suisse dans son ensemble. En particulier pour le bois brut (grumes, bois d'industrie, bois d'énergie), il sera impossible d'éviter des hausses de prix importantes. « Je ne peux plus accepter le sempiternel argument selon lequel la sylviculture doit devenir plus efficiente », affirme le Conseiller aux Etats Daniel Fässler. « L'efficience a été énormément améliorée ces dernières décennies. Mais malgré la hausse de la productivité, il est pratiquement impossible aux propriétaires forestiers de couvrir leurs coûts, à cause de la faiblesse record des revenus du bois. C'est une des raisons pour lesquelles les propriétaires forestiers, en particulier les quelque 250'000 propriétaires forestiers privés, ont besoin de prix indicatifs.»

Il faut que les entreprises forestières puissent à nouveau travailler de manière rentable

Il y a une crise qui est souvent ignorée : la volonté d'entretenir les forêts diminue de plus en plus en Suisse. En effet, depuis des années, la plupart des entreprises forestières et des propriétaires de forêts ont été contraints de travailler à perte. « Le secteur forestier est prêt à fournir cette matière première précieuse qu'est le bois », explique M. Fässler. « Mais pas si cela implique pour lui une perte. C'est pourquoi il importe de renforcer le producteur primaire, la forêt. Et pour cela, des prix indicatifs au niveau national ou régional sont un instrument capital. »



Le bon moyen : compléter la loi sur les forêts

Depuis 2004, l'article 8a de la loi sur l'agriculture autorise les producteurs et fournisseurs de produits agricoles et leurs clients à fixer des prix indicatifs. « Comme il existe déjà une base légale pour un autre producteur primaire, l'idée de l'initiative peut être concrétisée rapidement et facilement. A mon sens, il faut seulement compléter la loi sur les forêts par un article analogue. Je suis donc convaincu que ma demande trouvera un accueil favorable. Il y a un large consensus dans la politique et la société sur le fait que le bois est une matière première suisse ayant une tradition et un avenir. L'initiative « Des recommandations de prix également pour le bois provenant des forêts suisses » constitue une base solide pour une exploitation économiquement durable de cette ressource », a conclu M. Fässler.

Contact

Conseiller aux Etats Daniel Fässler

Président, ForêtSuisse

+41 79 310 92 15

daniel.faessler@parl.ch

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers, anciennement Economie forestière Suisse, représente les intérêts des quelque 250000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres qui permettent aux propriétaires et aux exploitants de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable et de préserver la vitalité et la biodiversité des forêts.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.foretsuisse.ch